

# MUTATIONS 2020

Avec les nouveaux textes, le risque d'injustice et d'arbitraire augmente ...  
Alors surtout,



**NE RESTEZ PAS ISOLÉ.E  
FACE À L'ADMINISTRATION !**



## ALERTE !

La Loi « transformation de la Fonction publique », combattue par le SNES-FSU, empêche désormais les Commissions administratives paritaires (CAP) d'intervenir sur les barèmes retenus par l'Administration et sur les projets de mutation qu'elle établira. Ce n'est donc plus dans ces instances que les élus SNES-FSU pourront intervenir pour faire corriger les nombreuses erreurs ou améliorer le mouvement.



## NON à L'ARBITRAIRE !

Le SNES-FSU a combattu cette réforme conçue pour isoler les collègues. Il continuera de porter et de revendiquer le droit des personnels à des décisions administratives justes et collectivement contrôlées afin de lutter contre les décisions arbitraires de l'administration



## APPUI DU SNES IMPERATIF !

L'expertise des élu.es et des militant.es du SNES-FSU est donc plus que jamais indispensable :

- en AMONT des différentes opérations pour être aidé, et conseiller les collègues afin de faire respecter leurs droits.

Parce qu'après ... il sera presque trop tard !

- si nécessaire pour envisager de contester ou non l'affectation communiquée par l'administration : le soutien syndical et juridique devient primordial.